

Comme dans tous les collèges et les lycées, il existe à Jean Moulin une instance appelée le CESC, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. Cette instance est composée de membres de droit (infirmière, assistante sociale, CPE, proviseur-adjoint) et de membres élus au CA (personnel, parents, élèves).

Ses missions

Une circulaire ministérielle donne au CESC quatre missions centrales :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de prévention de la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques.

Ses activités

Le CESC propose donc des actions en lien avec ces missions. Il tient compte également du cadre particulier de l'établissement dans ses propositions. A Jean Moulin, le CESC est en collaboration avec les professeurs en charge du projet d'EMC (Education Morale et Civique) appelé "Actions lycéennes".

Chaque année, le CESC établit un programme d'actions permettant à l'élève d'être touché par les différentes interventions au cours de sa scolarité.

Ainsi, en 2016-2017, 4 axes de travail ont été définis.

- l'éducation à la sexualité avec des intervention en classes de 2nde mais aussi des actions ponctuelles à destination de l'ensemble des élèves ;
- l'éducation au numérique avec les classes de 1eres, mais aussi avec une intervention destinée aux membres de la communauté éducative et aux parents ;
- l'éducation à la citoyenneté en classe de première - avec un travail autour des élections présidentielles - et de terminales - avec l'organisation d'un forum citoyen.
- l'éducation à la santé, avec des interventions sur les addictions.